



## **121242 - Il s'interroge sur la destinée des deux anges chargés de noter les actes de chaque individu, après sa mort**

---

### **question**

Donnez-nous votre avis sur ce que les deux anges chargés de noter les actes de l'individu vont devenir après la mort de ce dernier. Vont-ils eux-mêmes mourir? Qu'est-ce qu'ils vont devenir après la mort de celui dont ils notaient les actions?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Les affaires des anges, notamment leurs conditions de vie, relèvent du mystère (divin). Nous n'en savons que ce que nous apprenons dans le Coran et la Sunna. Or, aucun texte ne traite de la mort des anges chargés de noter les bons et mauvais actes de celui qu'ils surveillent. Aucun texte n'aborde non plus leur survie ou leur destinée. Celle-ci relève d'Allah. Et l'objet de votre question ne fait pas partie de ce qu'on nous demande de croire et n'a aucun aspect pratique. S'interroger là-dessus est purement superflu. Et nous conseillons l'auteur de la question de ne plus s'immiscer dans ce qui ne le concerne pas. Qu'il s'efforce de poser des questions utiles aussi bien pour lui-même que pour les autres musulmans parce qu'ayant un intérêt religieux et profane.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission Permanente pour les recherches religieuses et la Consultance

Cheikh Ibrahim ibn Muhammad Aal Cheikh, Cheikh Abdourrazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan et Cheikh Abdoullah ibn Manie

Avis juridiques consultatifs de la Commission Permanente (2/402)



Allah le sait mieux.